

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Ressources humaines
DR - NP
N° 2019-D-345

**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE
DOCTEUR GERARD LEVY MULTI ACCUEIL
« LES POUSSINS »**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu le code de la santé publique,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2017.01.36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté A n° 79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

DECIDE

Article 1^{er} - Est approuvée la convention passée avec le Docteur Gérard LEVY, ayant pour objet de définir les conditions d'intervention du pédiatre du multi accueil "les poussins" chargé de la surveillance médicale des enfants.

Article 2 - Le Docteur Gérard LEVY sera rémunéré à l'heure, soit 92,00 € brut. Ce tarif horaire évoluera conformément au montant de la consultation Sécurité Sociale des Médecins. Seront déduites de la rémunération les charges sociales obligatoires. Il sera payé mensuellement.

Article 3 - La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2019.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 1^{er} août 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 05 août 2019
Publié ou notifié,
Le 06 août 2019